

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2023-232

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

DREAL Bourgogne Franche-Comté /

58-2023-12-21-00005 - DECISION portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions **??** sous autorité du préfet de département de la Nièvre (3 pages)

Page 3

DREAL Bourgogne Franche-Comté

58-2023-12-21-00005

DECISION portant subdélégation de signature
aux agents de la DREAL pour les missions
sous autorité du préfet de département de la
Nièvre

{signataire}



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne Franche-Comté

DECISION n° 58 – 2023 -

portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions sous autorité du préfet de département de la Nièvre

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté,

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret du 13 juillet 2023 nommant Michaël GALY préfet de la Nièvre ;

L'arrêté ministériel du 17 novembre 2023 nommant Olivier DAVID, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ;

L'arrêté ministériel du 6 janvier 2021 nommant Renaud DURAND, directeur régional adjoint ;

L'arrêté ministériel du 20 juillet 2022 nommant Virginie PUCELLE, directrice régionale adjointe ;

L'arrêté de M. le préfet de Région n° 23-193 BAG du 07 juillet 2023 portant organisation de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;

L'arrêté de M. le préfet de la Nièvre du 20 décembre 2023 portant délégation de signature à Olivier DAVID.

DECIDE

Article 1 : Pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté de M. le Préfet du département de la Nièvre visé ci-dessus, délégation de signature est conférée, selon les missions dont ils ont la charge, à :

- Renaud DURAND, directeur régional adjoint ;
- Virginie PUCELLE, directrice régionale adjointe ;
- Philippe LEFRANC, chef du service Transports-Mobilités, Frédéric GUIBOURG et Jérôme VOULAND, chefs de service adjoints ;
- Vanessa GROLLEMUND, cheffe du service Prévention des Risques, Sarah KASSIMI et Nicolas GUERIN, chef de service adjoints ;
- Marie-Pierre COLLIN-HUET cheffe du service Biodiversité-Eau-Patrimoine, Hadrien MAURIAC et Antoine SION, chefs de service adjoints ;
- Dominique VANDERSPEETEN, chef du service Transition Ecologique, Oscar VINESSE, chef de service adjoint ;
- Quentin CHABERNAUD, chef de l'unité interdépartementale Nièvre Yonne à compter du 1^{er} janvier 2024, François DONNY et Capucine ANDRAUD ses adjoints en charge de l'intérim jusqu'à sa prise de poste.

Article 2 : Concernant l'activité relative aux permis et certificats relevant de l'application du règlement (CE) n°338/97 du 9 décembre 1996 modifié, sans préjudice des délégations conférées à l'article 1, délégation de signature est donnée à :

- Olivier BOUJARD, chef du département biodiversité ;
- Elisabeth LEMAIRE et Pierre DZIADKOWIAK, ses adjoints

Article 3 : En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, de mines, de déchets et substances chimiques, de canalisations et d'équipements sous pression, et sans préjudice des délégations conférées à l'article 1, délégation de signature est donnée à :

- Carole MORTAS, cheffe du département Risques chroniques ;
- Soizic GUERN, cheffe du département pilotage modernisation des ICPE ;
- Alain PARADIS, chef du pôle inspection risques accidentels en matière de canalisations ;
- Benoît CHESNEAU, chef du pôle interrégional ESP, en matière d'équipements sous pression.

Article 4 : Sans préjudice des délégations conférées à l'article 1, délégation de signature est donnée à Elisabeth de JESUS, cheffe du département Transition Energétique et Samuel NAVORET, son adjoint, dans les matières suivantes :

- production, transport et distribution de gaz et d'électricité ;
- utilisation de l'énergie, certificat d'économie d'énergie, consultation préalable en matière d'action de maîtrise de l'énergie ;
- certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité.

Article 5 : En matière de réception et de contrôle technique des véhicules, sans préjudice des délégations conférées à l'article 1, délégation de signature est donnée à Laetitia JANSON, cheffe du département régulation des transports et à Lionel PERRETTE, chef du pôle véhicules, ainsi qu'aux agents habilités selon les attributions et les domaines d'activités dont ils ont la charge : Eric GIROUD, Francis ROBERT, Jean-Paul SEQUEIRA, Ludovic HERLIN, Mathieu AMAURY, Olivier PARIGOT, Patrick MOINE, Philippe GUYOT, Sébastien RYCHTER, Vincent REMY, Alain AUPECLE, Jean-Michel GLOMBARD, Jérôme NICOLAS, Laurent LAGARDE, Radouane FIKRI

Article 6 : Lorsqu'ils effectuent une période d'astreinte, ont subdélégation pour signer les actes urgents nécessaires à la gestion d'un accident ou incident :


- Anne LEFRANC
- Antoine SION
- Dominique VANDERSPEETEN
- Emmanuel DIVERS
- Eric FLEURENTIN (pour 2023)
- Franck NASS
- François DONNY (pour 2023)
- Frédéric GUIBOURG
- Hadrien MAURIAC
- Jérôme VOULAND
- Malika LACHAMBRE (pour 2023)
- Naïma ATILLAH
- Nicolas GUÉRIN
- Oscar VINESSE
- Philippe LEFRANC
- Pierre CHRISMENT
- Pierre-François GUYENET
- Renaud DURAND
- Sarah KASSIMI
- Vanessa GROLLEMUND
- Virginie PUCELLE
- Xavier BERTHUIT

Article 7 : Cette décision sera notifiée à M. le préfet de la Nièvre, à M. le directeur départemental des finances publiques de la Nièvre, ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Article 8 : Toute délégation antérieure à la présente décision et toutes dispositions contraires à celle-ci sont abrogées.

Fait à Besançon, le 21/12/2023

le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Olivier DAVID